Le président du Sis 2b s'attelle à éteindre l'incendie allumé par le STC

Manque de moyens et de sécurité, économies de bout de chandelle sur le dos des professionnels, situation sociale précaire des volontaires. Le syndicat STC du service d'incendie et de secours de la Haute-Corse a dressé un bilan incendiaire. Guy Armanet, le président, a répondu à ce brûlot syndical, rappelant en préambule que la situation résulte d'une gouvernance révolue.

Face à un contexte financier contraint, il préconise une progression du budget de fonctionnement impérativement contenue à 1 % par an. Au chapitre de l'investissement, en revanche, *"il est prévu de consacrer sur trois ans, plus de douze millions d'euros dédiés principalement à réduire les vulnérabilités opérationnelles en matière d'engins de lutte et à la sécurité des personnels (…) De même, sur le parc de lutte, 40 % des camions-citernes sont en cours de renouvellement (21 engins) ainsi que 50 % des véhicules de lutte contre les feux urbains (7 engins)".*

Contrairement au STC qui dénonce un travail *"à flux tendu"*, le président du Sis 2b assure que *"la réponse opérationnelle a été sans faille"*. 42 feux de forêts ont été traités cet été pour 35 ha, la moyenne la plus basse depuis quinze ans.

La critique relative à la stratégie de déploiement des moyens est selon lui injustifiée : *"L'équilibre territorial constitue un enjeu politique prioritaire pour le conseil exécutif."*

Enfin, il réfute le grief d'injustices pécuniaires et sociales dont souffriraient les sapeurs-pompiers volontaires. *"S'il est vrai que le montant des forfaits de garde est passé de 109 à 84 € en dix ans, les heures passées en intervention ont été majorées de 100 % le jour, 150 % les jours fériés et 200 % la nuit."* Par ailleurs, leur couverture sociale est la même que celle prévue au plan national.

"Dans ce contexte, conclut Guy Armanet, *je trouve infondées et incompréhensibles les assertions du STC selon lesquelles la direction et l'encadrement prendraient le parti de sacrifier la sécurité et la santé des personnels au profit d'économies financières alors qu'il s'agit d'une préoccupation majeure."*

J.-M. R.